

TRIBUNE

Collectif

« Les PFAS doivent être gérés comme une classe chimique unique au nom de leur persistance et de leurs risques sur la santé »

Un projet de loi visant à interdire les polluants éternels sera voté, jeudi, à l'Assemblée. Un collectif de scientifiques et de vulgarisateurs attire l'attention, dans une tribune au « Monde », sur la mise en doute de leur toxicité par des industriels, et appelle les responsables politiques à les interdire.

Publié le 03 avril 2024 à 17h00, modifié le 04 avril 2024 à 07h56 | Lecture 3 min.

Offrir l'article, Copier le lien, and social media sharing icons.

Les PFAS, ou substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées, sont des molécules fabriquées par l'homme et surnommées « polluants éternels » par l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail à cause de leur stabilité et de leur caractère difficilement dégradable dans l'environnement.

Un très grand nombre d'industries ont recours à ces molécules polluantes : extraction de ressources, chimie, électronique, agroalimentaire, BTP, médical, cosmétique, armement, etc. Un rapport de l'OCDE alerte par exemple sur la présence de PFAS dans plus de 90 % des emballages alimentaires, quand existent des alternatives plus saines et déjà connues.

Certaines industries sont responsables de rejets de PFAS dans l'environnement, tels que ceux observés au niveau des usines Arkema et Daikin dans la « vallée de la chimie », près de Lyon. Or, l'évaluation du risque sanitaire causé par chaque PFAS peut prendre des décennies.

Le refus des industriels

Pour cette raison, nous demandons que les PFAS soient gérées comme une classe chimique unique, au nom de leur persistance et de leurs risques démontrés ou potentiels sur la santé humaine et environnementale.

Lire aussi | PFAS : la métropole de Lyon lance une offensive judiciaire contre deux géants de la chimie

Or, lors de la réunion de la commission développement durable qui s'est tenue le 27 mars à l'Assemblée, une partie des débats s'est concentrée sur la différence entre « non-polymères » (tels que le PFOA, acide perfluorooctanoïque) et « polymères » (tels que le PTFE – polytétrafluoroéthylène – , plus connu sous le nom de Téflon pour son nom de marque déposé, utilisé dans les ustensiles de cuisine).

Lire aussi | Polluants éternels : le gouvernement appelé à interdire l'urgement à tous les rejets industriels

Au regard des amendements proposés dans le projet de loi, l'objectif est ainsi d'exclure les polymères de l'interdiction des PFAS, comme le souhaitent les industriels. Ces derniers défendent l'innocuité des polymères comme le PTFE sur l'argument que leur grande taille ne leur permet pas d'agir sur notre organisme, et se basent sur une réinterprétation fallacieuse de la position de l'OCDE sur les polymères.

Alerte de l'Autorité européenne de sécurité des aliments

Ces positions vont pourtant frontalement à l'encontre des études scientifiques sur le sujet, comme le synthétisent notamment une évaluation scientifique des politiques publiques publiée dans la revue Environmental Science & Technology en 2020, ou encore la revue scientifique Environmental Science. Processes & Impacts.

Lire aussi | Pollution explosive : l'Union européenne se fixe des objectifs pour éliminer l'explosion des emballages

Ces analyses rappellent que les polymères contiennent des résidus de non-polymères et des monomères pouvant être relâchés pendant la production, l'utilisation et la dégradation du polymère. Le site de Tefal à Rumilly (Haute-Savoie) a ainsi été responsable d'une pollution au PFOA dans les eaux souterraines et potables.

L'Autorité européenne de sécurité des aliments alerte, quant à elle, sur le fait que des résidus de PFOA peuvent être retrouvés dans les ustensiles de cuisine en PTFE, posant la question de l'exposition à long terme à ces substances. La littérature scientifique considère comme plausible une action des polymères sur notre organisme, sachant que certains sont déjà connus pour pouvoir bel et bien rentrer dans les cellules.

Un impact certain sur la santé humaine

Comme démontré par divers regroupements d'experts scientifiques, les PFAS ont en effet un impact certain sur la santé humaine, dès le stade fœtal, et pendant toute notre vie : ils peuvent être responsables d'un retard de croissance (notamment via une transmission des PFAS par lactation), d'un dérèglement du système immunitaire, de la survenue de cancers de tous types, etc.

Lire aussi | L'extension d'une usine Chemours approuvée par l'Etat malgré les alertes répétées aux « polluants éternels » dans l'Oise

D'après Santé publique France, le PFOA (interdit depuis 2020 et classé cancérigène certain par le Centre international de recherche sur le cancer) et le PFOS (cancérigène probable) ont été retrouvés dans les organismes de 100 % des enfants et adultes suivis dans le programme de biosurveillance Esteban.

Confiance sur le consensus scientifique

Face à ces alertes, l'industriel SEB adopte un discours de minimisation des dangers des PFAS sur la santé humaine. Dans une interview le 31 mars, le président du groupe SEB affirme ainsi que « près d'une centaine d'études démontrent l'absence de dangerosité des composants utilisés dans les produits Tefal », sans donner aucune source.

Lire aussi | A Paris, la fronde de Seb contre la proposition de loi sur les polluants éternels : concert de poètes et de « contrevérités »

De plus, à travers une campagne de mails internes, le groupe SEB et Tefal certifient que les fluoropolymères « ne présentent pas de risque pour l'environnement et la santé humaine » et appellent les employés à venir manifester sous la menace d'une perte d'emploi. En conséquence, nous alertons sur cette manipulation frauduleuse et dangereuse des résultats scientifiques.

Lire aussi | Les victimes de l'Androcur et des progestatifs poursuivent l'Etat en justice pour être indemnisées

Nous demandons à nos députés de s'aligner avec confiance sur le consensus scientifique en votant jeudi 4 avril pour l'interdiction de l'usage de toutes les PFAS comme une seule et même classe. Plus généralement, nous devons nous intéresser, au-delà des PFAS, à l'ensemble de la pollution chimique comme étant un seul et même sujet à traiter, scientifiquement et politiquement, pour préserver notre santé et celle de l'environnement.

Les premiers signataires : Raphaël Blareau, professeur de chimie en CPGE, vulgarisateur scientifique ; Mickael Bonnet, ingénieur en hématologie ; Pauline Cervan, toxicologue pour l'association Générations futures ; Edouard Duverney, ingénieur en environnement, conseiller en diagnostic environnemental au bureau d'études Biotopie ; Gaël Fortin, docteur en cancérologie, vulgarisateur scientifique ; Pascal Houllier, médecin chercheur ; Fabien Richard, ingénieur R&D en biotechnologies à l'ENS ; Simon Rondeau, vulgarisateur scientifique, écologue marin de formation ; Terence Saulnier, vulgarisateur scientifique, ingénieur en neurobiologie ; Florence Volaire, chercheuse en écologie au CNRS

Contribuer Réutiliser ce contenu

Nos lecteurs ont lu ensuite

Emmanuel Macron valide le big bang de la formation des enseignants. Le chef de l'Etat a confirmé, vendredi, la création d'écoles normales du XXIe siècle. Les concours de recrutement de professeurs des écoles et des enseignants du secondaire, hors agrégation, seront désormais positionnés à bac +3 au lieu de bac +5.

PFAS : les députés adoptent une proposition de loi visant à réduire l'exposition aux « polluants éternels », sans interdire les ustensiles de cuisine qui en contiennent. La majorité alliée au Républicains et au Rassemblement national a « cédé aux lobbyings de Seb, au détriment de la santé des Français », ont réagi les députés écologistes.

La fronde de Seb contre la proposition de loi sur les « polluants éternels » : concert de poètes et de « contrevérités ». L'entreprise française a mobilisé ses salariés, mercredi, à la veille de l'examen d'une proposition de loi visant à faire interdire les PFAS notamment dans les ustensiles de cuisine.

Le gouvernement confirme renoncer à un débat au Parlement sur les grands choix énergétiques de la France. L'exécutif revient sur ses engagements et affirme que la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie, qui détermine la proportion de renouvelable, de nucléaire et de fossiles dans le « mix » énergétique français, sera adoptée par décret.

Condammation pour inaction climatique : une première historique dont la Suisse se serait volontiers passée. L'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, qui condamne l'inaction climatique de la Suisse, suscite des réactions contrastées de part et d'autre du spectre politique helvétique.

La chimie, « un secteur symbolique du décrochage industriel européen ». L'Association française des entreprises privées en alerte sur la perte de compétitivité des industriels de l'Union. En effet, selon un recensement, dans une tribune au « Monde », que face à la pollution engendrée par le vêtement il est urgent de faire entrer les déchets textiles dans la réglementation sur les mouvements transfrontières de déchets dangereux.

Agriculture : l'Assemblée nationale renvoie le projet de loi devant le Conseil constitutionnel. A l'initiative de LFI, une coalition des oppositions a décidé de renvoyer le texte, estimant l'étude d'impact du gouvernement potentiellement insuffisante et insincère.

Controverse autour d'un nouvel herbicide dans les rizières camarguaises. Le ministère de l'agriculture autorise depuis plusieurs années l'utilisation d'un herbicide très toxique non-homologué au niveau européen. Si la filière rizicole estime ne pas pouvoir s'en passer, le maire des Saintes-Maries-de-la-Mer s'inquiète de son côté des risques sanitaires pour l'eau potable.

Emmanuel Macron ou le risque de l'immobilisme. ANALYSE. Coalition, statu quo ou dissolution ? Fragilisé par sa majorité relative, dans l'impossibilité de se représenter, le chef de l'Etat redoute de subir son second mandat après les élections européennes.

Le Haut Conseil pour le climat alerte sur un « risque de recul de l'ambition » de la France. Dans une lettre adressée au premier ministre, Gabriel Attal, l'instance indépendante s'inquiète des « dérives de calendrier » dans la publication de textes de programmation ainsi que des reculs opérés sur le front de l'environnement pour tenter d'éteindre la crise agricole.

Groupes de niveau : le plan du ministère de l'éducation face au manque d'enseignants. Un document interne de la direction des ressources humaines du ministère témoigne de la préoccupation face au manque d'enseignants pour la mise en place des « groupes de besoin » lors de la rentrée 2024.

« Nous, ministres danois, suédois et français de l'environnement, proposons de soumettre les déchets textiles aux mécanismes de contrôle de la convention de Bâle ». TRIBUNE. Le ministre de l'environnement, Christophe Béchu, ainsi que ses homologues danois et suédois, Magnus Heunicke et Róinnia Pourmokhtari, estiment, dans une tribune au « Monde », que face à la pollution engendrée par le vêtement il est urgent de faire entrer les déchets textiles dans la réglementation sur les mouvements transfrontières de déchets dangereux.

Les députés votent une première interdiction des « polluants éternels », mais épargnent les ustensiles de cuisine. Malgré l'opposition du gouvernement, la proposition de loi visant à interdire l'utilisation des PFAS a été adoptée, jeudi, par l'Assemblée nationale. L'explosion des poêles antiadhésives a été saluée par l'industriel SEB, mobilisé contre le texte.

CRS et gendarmes mobiles sont trop mobilisés sur des missions annexes, selon la Cour des comptes. Dans un rapport consacré aux unités de forces mobiles, l'instance de la rue Cambon prône notamment un retour à leur affectation géographique.

Pomper le CO2 de l'atmosphère, un nouveau défi dans la lutte contre le dérèglement climatique. L'Association française pour les émissions négatives cherche à structurer une nouvelle filière pour aller plus loin que la neutralité carbone. Un enjeu climatique et économique, qui présente toutefois des risques.

Les Etats-Unis instaurent des seuils limites aux « polluants éternels » dans l'eau courante. Cette nouvelle réglementation doit permettre de réduire l'exposition aux PFAS d'environ 100 millions de personnes, selon l'Agence américaine de protection de l'environnement (EPA). Ces molécules de synthèse sont utilisées, notamment, dans les textiles imperméables, les poêles antiadhésives (Teflon) ou encore des détergents et cosmétiques.

Le Monde Ateliers. Découvrez Cours du soir, Cours en ligne, and Cours à la p disc.

Partenaires. Codes promo avec Savings United, Jeux gratuits d'arcade Avec KPM3M, Formations de langues Avec Gymglish.

SERVICES LE MONDE, LE MONDE à L'INTERNATIONAL, SITES DU GROUPE, NEWSLETTERS DU MONDE, APPLICATIONS MOBILES, ABONNEMENT.

Informations légales, Mentions légales, Charte du Groupe, Politique de confidentialité, Gestion des cookies, Conditions générales, Aide (FAQ).

SUIVEZ LE MONDE. Facebook, Youtube, Instagram, Snapchat, Tik Tok, RSS.